Secrétariat du Grand Conseil

PL 11904

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 27 avril 2016

Projet de loi

approuvant les états financiers individuels de la Fondation HBM Emile Dupont pour l'année 2015

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,

vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013:

vu l'article 14E de la loi générale sur le logement et la protection des locataires, du 4 décembre 1977:

vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;

vu les états financiers de la fondation HBM Emile Dupont pour l'année 2015; vu la décision du conseil de fondation de la fondation HBM Emile Dupont du 10 mars 2016;

décrète ce qui suit :

Article unique Etats financiers

¹ Les états financiers individuels de la fondation HBM Emile Dupont comprennent :

- a) un bilan;
- b) un compte d'exploitation;
- c) un tableau des variations des fonds propres;
- d) un tableau des flux de trésorerie;
- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte d'exploitation, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

PL 11904 2/19

² Les états financiers pour l'année 2015 sont approuvés.

Certifié conforme La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA 3/19 PL 11904

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs les Députés,

Le projet de loi qui vous est présenté vise à approuver sans réserve les états financiers individuels de la fondation HBM Emile Dupont pour l'exercice 2015

Ce projet de loi est basé sur :

- les états financiers individuels 2015;
- le rapport de l'organe de révision du 25 février 2016.

Les états financiers de la fondation HBM Emile Dupont pour l'exercice 2015 présentent les données financières suivantes :

- le total du bilan est de 259 037 959 F, en augmentation de 24 335 862 F par rapport à l'année précédente. Cette variation s'explique principalement par une augmentation importante des actifs immobilisés à l'actif, et des prêts hypothécaires, capital de fondation et fonds propres au passif;
- le résultat de l'exercice se monte à 3 245 521 F, en augmentation de 1 210 148 F par rapport à l'année précédente. Ce résultat s'explique par une augmentation des revenus locatifs de 862 446 F, une diminution des subventions cantonales de 696 096 F, une augmentation des recettes diverses pour 19 140 F, une diminution des charges d'entretien immeubles et appartements de 197 516 F, une augmentation du poste eau de 138 062 F, une augmentation de divers postes de charges d'exploitation pour 415 546 F, et une diminution des intérêts hypothécaires pour 1 380 750 F;
- le résultat net, après amortissement des immeubles pour un montant total de 2 802 077 F (montant en diminution de 2 015 991 F suite à un réexamen en 2015 de la durée d'utilité des immobilisations corporelles ainsi qu'à un produit exceptionnel de 5 665 000 F suite à la participation finale de la fondation Hans Wilsdorf aux travaux de rénovation lourde de l'ensemble des bâtiments des « Libellules » à Vernier) fait en accord avec l'organe de révision et le service d'audit interne de l'Etat, présente un bénéfice de 6 108 443 F, en augmentation de 6 656 140 F par rapport à l'exercice précédent, qui présentait une perte de 547 696 F;
- le bénéfice net a été porté au compte de pertes et profits reporté;

PL 11904 4/19

 l'augmentation nette des liquidités est de 76 398 F dont l'évolution est la suivante :

• flux provenant des activités opérationnelles : 8 628 200 F

• flux absorbé par les activités (27 432 160 F) d'investissement :

• flux provenant des activités de financement : 18 880 358 F

- le total des fonds propres est de 35 744 853 F, en augmentation de 9 669 619 F par rapport à l'année précédente. Cette évolution est due à l'enregistrement d'une dotation en terrain de l'Etat de Genève pour un montant de 3 132 576 F, de deux péréquations pour un montant total de 428 600 F et au report du bénéfice net de l'exercice de 6 108 443 F.

L'organe de révision recommande d'approuver sans réserve les comptes annuels.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

<u>Annexe</u> :

Rapport de l'organe de révision du 25 février 2016 comprenant les états financiers individuels de l'année 2015

5/19 PL 11904

ANNEXE



Rapport de l'organe de révision

Aux membres du Conseil de la

FONDATION HBM EMILE DUPONT

Exercice 2015

PL 11904 6/19



Rapport de l'organe de révision

Aux membres du Conseil de la

FONDATION HBM EMILE DUPONT

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels, (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de la FONDATION HBM EMILE DUPONT pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 tenus selon les normes IPSAS.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts incombe au Conseil de Fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalie significative due à une fraude ou une erreur. En outre, le Conseil de Fondation est responsable du choix et de l'application des principes de présentation des comptes ainsi que de la mise en place de principes d'évaluations adéquats.

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à émettre une opinion d'audit sur les comptes annuels. Nous avons réalisé notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de manière telle à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalie significative.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Pour évaluer ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne, autant qu'il concerne l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non pas dans le but d'exprimer une opinion d'audit sur l'efficacité de celui-ci. L'audit comprend en outre une évaluation de l'adéquation des principes comptables, la vraisemblance des évaluations appliquées ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base adéquate pour former notre opinion d'audit.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2015 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

7/19



Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne pour l'établissement des comptes annuels défini conformément aux prescriptions du Conseil de Fondation.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 25 février 2016

FEHLMANN & ASSOCIES S.A.

Robert FEHLMANN Réviseur responsable

Expert-réviseur agréé

Yacine OULHACI Réviseur agréé

Annexes:

Comptes annuels comprenant:

- bilan au 31 décembre 2015 d'un total actif de CHF 259'037'959.50
- compte de profits et pertes présentant un bénéfice de CHF 6'108'443.93
- annexe aux comptes annuels
- tableaux des flux de trésorerie (2015 et 2014)
- tableaux de variation des fonds propres (2015 et 2014)

FONDATION HBM EMILE DUPONT ETATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2015 BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2015

CUMULE

	Note	2015	2014
ACTIF:			
Actifs circulants :			
Liquidités	3	4'524'119.91	4'447'721.46
Régies		108'812.87	288'383.80
Impôt anticipé		-	141.64
Débiteurs divers		276'280.75	245'002.31
Actifs transitoires			
Subventions à recevoir		78'908.00	312'615.00
Loyers à recevoir		991'527.05	993'473.70
Provision pour pertes loyers		-307'235.75	-307'562.75
C/C SFIDP		13'141.55	
Total actifs circulants		5'685'654.38	5'979'775.16
Actifs immobilisés	4		
Immeuble	2.5	246'157'427.05	230'943'712.30
Fonds amortissement immeubles	2.5	-62'378'702.89	-59'576'625.70
Terrains	2.5	29'737'314.00	25'275'781.00
Constructions en cours		23'637'968.56	14'718'792.97
Travaux immeubles		12'624'553.80	15'438'348.65
Projets		3'421'827.40	1'770'295.88
Acomptes sur immeubles		152'017.20	152'017.20
Total actifs immobilisés		253'352'405.12	228'722'322.30
TOTAL DE L'ACTIF		259'037'959.50	234'702'097.46
PASSIF			
Exigible à court terme			
Régles		118'776.75	24'268.40
C/C SFIDP		-	254'421.90
Passifs transitoires		371'530.00	853'631.20
Créanciers divers		13'315.75	12'622.95
Loyers reçus d'avance		10'797.40	22'415.80
Exigible sur hypothèque		1'689'180.00	1'141'680.00
Total exigible à court terme		2'203'599.90	2'309'040.25
Exigible à long terme			
Exigible a long terme Hypothèques	5	208'352'948.95	192'589'628.95
	5	208'352'948.95 12'662'506.22	192'589'628.95 13'646'317.75
Hypothèques	5		
Hypothèques Crédits de construction	5	12'662'506.22	13'646'317.75
Hypothèques Crédits de construction Etat de Genève, prêt Scan	5	12'662'506.22 74'051.41	13'646'317.75 81'877.42
Hypothèques Crádits de construction Etat de Genève, prêt Scan Total exigible <u>à long terme</u>	-	12'662'506.22 74'051.41	13'646'317.75 81'877.42
Hypothéques Crádits de construction Etat de Genéve, prêt Scan Total exigible à long terme. Fonds propres.	-	12'662'506.22 74'051.41 221'089'506.58	13'646'317.75 81'877.42 206'317'824.12
Hypothèques Criedits de construction Elat de Centève, prét Scan Total exigible à long terme Eondis propres Capital fondation	-	12'662'506.22 74'051.41 221'089'506.58 43'109'176.00	13'646'317.75 81'877.42 206'317'824.12 39'976'600.00
Nypothejues Cridelts de construction Estat de Gantéws, prét Scan Total axigible à Jong terme Eands, progres. Capital fondation Fonds de compensation LUP	-	12'662'506.22 74'051.41 221'089'506.58 43'109'176.00	13'646'317.75 81'877.42 206'317'824.12 39'976'600.00
Hypothèques Cridifis de construction Elat de Ganève, prêt Scan Total exigible à Jong terme. Fonds propres Capital fondation Fonds de compensation LUP Profits at parties.	-	12'662'506.22 74'051.41 221'089'506.58 43'109'176.00 2'597'300.00	13'646'317.75 81'877.42 206'317'824.12 39'976'600.00 2'168'700.00
Hypotheques Crédist de construction East de Gentew, prét Scan Total exigible à Jong terme. Fonds propres. Capital fondation Fonds de compensation LUP Profits et parties. Beneficio(prorie) reporte	-	12'662'506.22 74'051.41 221'089'506.58 43'109'176.00 2'597'300.00	13'646'317.75 81'877.42 206'317'824.12 39'976'600.00 2'168'700.00
Hypothéques Criédits de construction Esta de Genéve, prét Scan Total exigible à Jong terme. Fonds propres. Capital fondation Fonds de compensation LUP Profits et partes. Beneficie ((perte) reporté Résultat de l'exercice	-	12'662'506.22 74'051.41 221'089'506.58 43'109'176.00 2'597'300.00 -16'070'066.91 6'108'443.93	13'646'317.75 81'877.42 206'317'824.12 39'976'600.00 2'165'700.00 -15'522'370.37 -547'696.54

FONDATION HBM EMILE DUPONT ETATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2015 PERTES & PROFITS DU 01 JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2015

CUMULE

	Note	EFFECTIF 2015	BUDGET 2015	EFFECTIF 2014	BUDGET 2016
PRODUITS					
Loyers logement		14'264'289.20	15'298'096.00	13'415'186.05	15'317'321.00
Loyers parkings / garages		780'397.50	852'136.00	767'054.00	877'964.00
Buanderie		23'103.10	23'880.00	23'114.10	23'100.00
Subventions cantonales LGL	2.1	441'719.45	865*470.00	1'137'815.60	392'595.00
Subventions fédérales		-	-	-	
Produits des intérêts		-	-	.*	-
Autres recettes		33'987.00	22'900.00	27'376.00	22'900.00
Autres subventions		19'060.00	<u>-</u>	6'520.00	
Total des produits		15'562'556.25	17'062'482.00	15'377'065.75	16'633'880.00
CHARGES	2.2				
Conclergerie		1'370'784.41	1'327'680.00	1'243'469.50	1'352'575.00
Frais de conciergerie		50'918.48	48'405.00	36'247.89	48'640.00
Entretien immeuble		788'443.40	1'600'865.00	859'379.68	1'309'500.00
Entretien appartements		954'867.72	1'037'155.00	1'081'448.65	1'282'700.00
Aménagement extérieur		171'227.01	254'155.00	106'962.90	154'900.00
Contrats d'entretien		542'908.55	607'410.00	517'145.35	593'800.00
Assurances		262'453.03	294'040.00	251'230.15	294'500.00
Eau		836'054.40	866'500.00	697'991.65	722'500.00
Electricité		169'661.90	227'700.00	153'755.60	179'000.00
Impôts	2.3	175'394.00	212'265.00	166'222.00	200'615.00
Honoraires sur loyers		736'482.05	792'639.00	685'958.15	759'215.00
Honoraires de révision		15'444.50	16'000.00	15'444.00	16'170.00
Honoraires divers		3'243.25	-	-	-
Frais de contentieux		132'839.70	186'800.00	175'431.50	136'400.00
Chauffage logements vacants		156'732.65	18'280.00	126'802.30	43'100.00
Frais divers		67'881.54	56'660.00	41'812.55	46'560.00
Sous-Total 1		6'435'336.59	7'546'554.00	6'159'301.87	7'140'175.00
AUTRES CHARGES					
Intérêts hypothécaires banques		4'300'132.09	4'585'228.00	5'680'882.87	4'484'559.00
Droit de superficie		688'260.00	685'562.00	688'260.00	685'562.00
Frais du secrétariat des fondations	2.4	656'747.75	724'538.00	629'673.00	787'114.00
Jetons de présence	2.4	236'885.70	250'000.00	241'160.05	250'000.00
Variation provision pour pertes loyers		-327.00		-57'584.50	
Sous-Total 2		5'881'698.54	6'245'328.00	7'182'391.42	6'207'235.00
TOTAL DES CHARGES		12'317'035.13	13'791'882.00	13'341'693.29	13'347'410.00
Résultat de l'exercice		3'245'521.12	3'270'600.00	2'035'372.46	3'286'470.00
Amortissements immeubles		2'802'077.19	5'529'251.00	4'818'069.00	6'634'237.00
Produits exceptionnels		5'665'000.00		2'235'000.00	2 204 201 .00
age or a constant				2 200 000.00	•
RESULTAT DE L'EXERCICE APRES AMORTISSEMENTS	<u>.</u>	6'108'443.93	-2'258'651.00	-547'696.54	-3'347'767.00

Annexe aux comptes annuels 2015

Annexe 1

1 Généralités

En vertu de l'article 14 A de la loi générale sur le logement et la protection des locataires du 4 décembre 1977, le Grand conseil de la République et Canton de Genève a créé la fondation de droit public qui est placée sous la surveillance du Conseil d'Etat, jouissant de la pleine personnalité juridique, appelée FONDATION HBM EMILE DUPONT. Cette fondation a été inscrite au registre du commerce en dale du 30 mai 2002 et a débuté ses activités le 1er mars 2002. Elle a pour but principal: La construction, l'acquisition et l'exploitation d'immeubles et de logements destinés aux personnes à revenus modestes.

La fortune de la fondation a été constituée par des dotations de l'Etat ou des communes ; elle est indépendante de celle de la collectivité publique qui l'a dotée.

Ses ressources sont le produit de l'exploitation de ses immeubles ou de ceux qui lui sont confiés, ainsi que les subventions d'Etat accordées en application de la LGL ou d'autres corporations de droit public (commune, Confédération),

Adresse légale de la fondation :

Fondation HBM Emile Dupont, rue Gourgas 23 bis, c/Secrétariat des Fondations Immobilières de Droit Public. 1205 Genève

2 Méthodes et application comptables

Les comptes annuels sont préparés conformément aux principes régissant l'établissement régulier des comptes d'entités publiques (IPSAS), à l'exception des dérogations du Conseil d'Etat.

Les principales méthodes comptables prises en considération pour traiter certains postes des comptes annuels considérés comme importants sont les suivantes:

2.1 Comptabilisation des subventions

Les produits des subventions liées à l'exploitation des immeubles sont comptabilisés en produit dans l'exercice.

Les subventions d'aide à la construction sont comptabilisées en diminution de l'actif correspondant, quand elles sont reçues.

Annexe aux comptes annuels 2015

Annexe 2

2.2 Comptabilisation des charges

Les charges sont comptabilisées dès que la livraison ou la prestation de service a eu lieu.

2.3 Impôts

Pour l'impôt immobilier complémentaire, certains immeubles sont exonérés de 25% à 100% selon leur nature (HBM). La fondation, de par sa nature, est exonérée tant sur le niveau cantonal que fédéral pour l'impôt sur le revenu et la fortune.

2.4 Frais administratifs

Le secrétariat des fondations immobilières de droit public facture chaque fin d'année, en plus de des prestations spécifiques, des honoraires et frais appelés "administratifs" lui permettant d'équilibrer ses comptes. Il en est de même des jetons de présence qui ne sont pas liés à une construction.

2.5 Immobilisations corporelles

Le principe du coût historique prévu par la norme IPSAS N° 17 est respecté. Les immeubles et les terrains sont valorisés au prix d'acquisition selon le plan financier. Lorsque les acquisitions en distinguaient pas la valeur de l'immeuble de celle des terrains, ces derniers ont été valorisés en fonction du prix actuel des terrains en zone de développement de CHF 688.- à CHF 800.- du m2 (surface brute de plancher). De même, seules les nouvelles rénovations lourdes sont portées en immobilisations

Le cas échéant, dans le cadre de construction et rénovation, le manque à gagner de loyers est porté à l'actif du bilan en augmentation du coût de construction et en produit de l'exercice. De même, les intérêts intercalaires calculés sur les fonds propres investis à défaut de crédit bancaire sont activés et portés en produits. Ces activations contraires aux normes IPSAS restent insignifigantes.

En 2015, le Conseil de Fondation a réexaminé la durée d'utilité des immobilisations corporelles notamment à la lumière de la politique de la Fondation en matière d'entretien de ses immeubles. En effet, l'entretien très régulier et important du parc immobilier de la Fondation a perisis d'améliorer son état. Dès lors, les durées d'utilité définies lors de l'introduction des normes comptables IPSAS s'avèrent trop prudentes et de ce fait réduisent de manière trop rapide la valeur des immeubles.

De plus, le Conseil de Fondation a constaté que la comptabilisation des immobilisations par composant ainsi que l'amortissement correspondant à cette répartition représentent une charge administrative très conséquente pour la Fondation en raison de l'importance du parc immobilier et du nombre de factures d'entretien à traiter. L'amortissement par composant sur la base des durées d'utilité revues en 2015 ou l'amortissement des immeubles sur la base d'une durée d'utilité unique ne différe pas de manière significative. En effet, le niveau d'entretien apporté aux bâltimests prolonge la durée de vie économique de tous les composants. Dès lors le Conseil de Fondation a décidé d'amortir le parc immobilier de la Fondation sur la base d'une durée d'utilité unique et totale de 100 ans.

Cet allongement de la durée d'utilité résulte en une baisse de la charge d'amortissement d'environ CHF 2'758'000.- pour l'exercice 2015.

Annexe aux comptes annuels 2015

Annexe 3

3	Liquidités	2015	2014
	Le détail des liquidités se présente comme suit:		
	Cash pooling auprès de l'Etat de Genève	4'521'697	4'395'242
	BCGe, Genève	0	0
	Banque Raiffeisen du Salève	681	709
	BCV, Nyon	1'741	51'771
	Solde au 31 décembre	4'524'119	4'447'721

Il est à noter que les liquidités gérées par l'Etat de Genève (cash pooling) ne sont pas rémunérées en vertu de la convention signée avec l'Etat.

Annexe aux comptes annuels 2015

Annexe 4

4	Immobilisations corporelles	2015	2014
	Le détail des immobilisations corporelles se présente comme suit:		
	a) Immeubles		
	Solde au 1er janvier Transfert du compte travaux immeubles Transfert au compte terrains	230'943'712 15'285'745 -72'030	209'432'317 20'408'518
	Transfert du compte acompte sur immeuble	-	1'102'877
	Solde au 31 décembre	246'157'427	230'943'712
	b) Fonds amortissements immeubles		
	Solde au 1er janvier	-59'576'626	-54'758'557
	Amortissements annuels	-2'802'077	-4'818'069
	Solde au 31 décembre	-62'378'703	-59'576'626
	c) Terrains		
	Solde au 1er janvier	25'275'781	25'275'781
	Acquisitions en cours d'exercice	4'386'803	-
	Diminutions en cours d'exercice	-	-8'000
	Transfert du compte acompte sur immeuble Transfert du compte immeubles	72'030	614'000
	Transfert du compte constructions en cours	2'700	107'240
	Solde au 31 décembre	29'737'314	25'275'781
	d) Constructions en cours		
	Solde au 1er janvier	14'718'793	5'464'971
	Constructions en cours d'exercice	8'921'876	9'361'062
	Transfert au compte terrain	-2'700	-107'240
	Solde au 31 décembre	23'637'969	14'718'793
	e) Travaux immeubles		
	Solde au 1er janvier	15'438'348	20'710'960
	Travaux en cours d'exercice	12'471'950	15'135'906
	Transfert au compte immeubles	-15'285'745	-20'408'518
	Solde au 31 décembre	12'624'553	15'438'348
	f) Projets		
	Solde au 1er janvier	1'770'296	905'254
	Investissements en cours d'exercice	1'651'532	865'042
	Solde au 31 décembre	3'421'828	1'770'296
	g) Acompte sur immeuble		
	Solde au 1er janvier	152'017	514'154
	Investissements en cours d'exercice	-	1'354'740
	Transfert au compte terrain	-	-614'000
	Transfert au compte immeubles	-	-1'102'877
	Solde au 31 décembre	152'017	152'017

Annexe aux comptes annuels 2015

Annexe 5

5 Emprunts hypothécaires

Les loyers étant adaptés en fonction de l'évolution des intérêts hypothécaires et les prêts hypothécaires étant par ailleurs largement diversifiés, la juste valeur des hypothèques reste proche de la valeur nominale portée au bilan.

Hormis les amortissements contractuels, ceux devant être effectués dans les 12 prochains mois étant portés distinctement au passif du bilan, les emprunts hypothécaires sont considérés sans échéance.

L'état des cédules hypothécaires est le suivant :

2 otal des octales hypothecaires est le suivait .	2015	2014
Cédules constituées	275'254'900	250'409'900
Valeur non utilisée	52'550'267	43'029'274

6 Fonds propres de la Fondation

Les fonds propres comportent le capital de fondation, le résultat reporté au 1er janvier ainsi que le résultat de l'exercice.

Le résultat reporté comprend les réserves HBM pour travaux et intérêts dont la contrevaleur figure dans les liquidités.

7 Système de contrôle interne

Un système de contrôle interne est en place dont les principaux cycles font l'objet d'un manuel de directives.

Annexe aux comptes annuels 2015

Annexe 6

8 Gestion des risques

Le conseil de Fondation exerce la haute surveillance des activités qui sont strictement réglementées par l'Etat.

La gestion courante des risques est déléguée au Secrétariat des Fondations Immobilières de Droit Public.

L'ensemble des risques fait l'objet d'une information du Secrétariat au Conseil de chaque Fondation.

Risque de taux

La Fondation est sujette à un risque de taux important du fait du financement du parc immobilier par des emprunts hypothécaires. Ce risque est inhérent à la structure du bilan de la Fondation. La politique de la Fondation est de diversifier les échéances des emprunts hypothécaires. Aucun produit dérivé sur taux d'intérêts n'est employé.

Risque de crédit

Le risque de crédit est principalement lié aux risques de défaillance des débiteurs.

Le risque de défaillance des débiteurs est étroitement suivi par le Secrétariat en complément des tâches de recouvrement déléguées aux régies.

Risque de liquidité et de refinancement

La Fondation gère sa liquidité, centralisée par l'Etat, par le biais de situations périodiques de

La capacité à se refinancer est gérée auprès des institutions bancaires par le nantissement des cédules hypothécaires et auprès de l'Etat par l'octroi de dotation.

Risque de valeur

Le risque de valeur de marché n'étant pas relevant au vu de la destination des immeubles HBM, c'est ceux de la valeur de remplacement et d'usage qui sont appréhendés par la couverture des assurances et le maintien des immeubles en bon état d'exploitation grâce aux travaux d'entretien et de rénovation

Risque opérationnel sur la gestion du parc immobilier

La gestion courante du parc immobilier est sous traitée à des régies de renom de la place. La Fondation exerce une surveillance régulière sur les activités déléguées.

Les techniciens employés par le Secrétariat gèrent les travaux effectués sur le parc immobilier.

Risque de pertes locatives (logements vacants)

La gestion locative courante du parc immobilier est sous-traitée à des régies de renom de la place et est supervisée par le Secrétariat des Fondations.

L'attribution des logements est décidée par les Fondations qui s'assurent régulièrement qu'aucun logement ne demeure vacant involontairement.

FONDATION HBM EMILE DUPONT <u>Tableau des flux de trésorerie pour l'exercice 2015</u> <u>Annexe aux comptes annuels 2015</u>

Bénéfice de l'exercice	6'108'443.93
Amortissements	2'802'077.19
Cash flow	8'910'521.12
Débiteurs divers, augmentation	(31'136.80
Régies, diminution	274'079.28
Subventions à recevoir, diminution	233'707.00
Loyers à recevoir, diminution	1'946.65
c/c SFIDP, augmentation	(267'563.45
Passifs transitoires, diminution	(482'101.20
Créanciers divers, augmentation	692.80
Loyers reçus d'avance, diminution	(11'618.40
Provision pour pertes sur loyers, diminution	(327.00
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	8'628'200.00
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	
Terrain, augmentation	(4'386'803.00
Travaux immeubles, augmentation	(12'471'949.90
Constructions en cours, augmentation	(8'921'875.59
Projets, augmentation	(1'651'531.52
Flux de trésorerie absorbé par les activités d'investissement	(27'432'160.01
Flux de trésorie provenant des activités de financement	
Hypothèques, augmentation	16'310'820.00
Crédits de construction, diminution	(983'811.53
Prêt Scan, diminution	(7'826.01
Fonds de compensation LUP, augmentation	428'600.00
Capital de fondation, augmentation	3'132'576.00
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	18'880'358.46
Augmentation nette des liquidités	76'398.45
raginoritation riotto dua inquintica	10 390.43
Liquidités au début de l'exercice	4'447'721.46
Liquidités à la fin de l'exercice	4'524'119.91

FONDATION HBM EMILE DUPONT <u>Tableau des flux de trésorerie pour l'exercice 2014</u> <u>Annexe aux comptes annuels 2015</u>

Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	
(Perte) de l'exercice	(547'696.54'
Amortissements	4'818'069.00
Cash flow	4'270'372.46
Débiteurs divers, diminution	18'738.25
Régies, augmentation	(83'168.08)
Subventions à recevoir, diminution	12'027.00
Loyers à recevoir, augmentation	(22'026.30
c/c SFIDP, augmentation	123'027.65
Passifs transitoires, augmentation	810'923.20
Créanciers divers, augmentation	1'859.30
Loyers reçus d'avance, augmentation	1'172.75
Provision pour pertes sur loyers, diminution	(57'584.50)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	5'075'341.73
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	
Terrain, diminution due à un remboursement	8'000.00
Travaux immeubles, augmentation	(15'135'906.30)
Constructions en cours, augmentation	(9'361'061.62)
Acomptes sur immeubles, augmentation	(1'354'740.40)
Projets, augmentation	(865'041.78)
Flux de trésorerie abosrbé par les activités d'investissement	(26'708'750.10)
Flux de trésorie provenant des activités de financement	
Hypothèques - part à long terme, augmentation	23'858'320.00
Crédits de construction, diminution	(5'708'826.65)
Prêt Scan, diminution	(7'748.53)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	18'141'744.82
Diminution nette des liquidités	(3'491'663.55)
Liquidités au début de l'exercice	7'939'385.01
Liquidités à la fin de l'exercice	4'447'721.46

FONDATION HBM EMILE DUPONT Variations des fonds propres 2015 Annexe aux comptes annuels 2015

Capital Fondation	39'976'600.00
Fonds de compensation LUP E.Vaucher 19-19C	1'000'000.00
Fonds de compensation LUP E.Vaucher 13-13A	860'000.00
Fonds de compensation LUP Champlong	308'700.00
(Perte) reportée au 1er janvier 2014	(15'522'370.37)
(Perte) de l'exercice 2014	(547'696.54)
Fonds propres au 1er janvier 2014	26'075'233.09
Augmentation du capital dotation E. Vaucher 23	3'132'576.00
Augmentation du fond de compensation LUP J. Berthet 29-31	428'600.00
Bénéfice de l'exercice 2015	6'108'443.93
Fonds propres au 31 décembre 2015	35'744'853.02
Composés comme suit :	
Capital Fondation	43'109'176.00
Fonds de compensation LUP	2'597'300.00
(Perte) reportée au 1er janvier 2015	(16'070'066.91)
Bénéfice de l'exercice	6'108'443.93
	35'744'853.02

FONDATION HBM EMILE DUPONT Variations des fonds propres 2014 Annexe aux comptes annuels 2015

Capital Fondation	39'976'600.00
Fonds de compensation LUP E.Vaucher 19-19C	1'000'000.00
Fonds de compensation LUP E.Vaucher 13-13A	860'000.00
Fonds de compensation LUP Champlong	308'700.00
(Perte) reportée au 1er janvier 2013	(13'918'679.59)
(Perte) de l'exercice 2013	(1'603'690.78)
Fonds propres au 1er janvier 20123	26'622'929.63
(Perte) de l'exercice 2014	(547'696.54)
Fonds propres au 31 décembre 2014	26'075'233.09
Composés comme suit :	
Capital Fondation	39'976'600.00
Fonds de compensation LUP	2'168'700.00
·	
(Perte) reportée au 1er janvier 2014	(15'522'370.37)
(Perte) de l'exercice 2014	(547'696.54)

26'075'233.09